

Critères de promotion classe 1re du regime classique

Année scolaire 2025 / 2026

1. Généralités

- ▶ Pour l'examen les élèves choisissent 6 disciplines parmi toutes les disciplines d'examen.
- ▶ La note finale de chaque discipline d'examen se compose comme suit:
 - ▶ 1/3 de la note annuelle
 - ▶ 2/3 de la note de l'examen
- ▶ Si une épreuve orale a lieu, celle-ci compte pour $\frac{1}{4}$ dans le calcul de la note de l'examen.
- ▶ Pour les disciplines non présentées à l'examen, la note annuelle est égale à la note finale.
- ▶ NB: La note annuelle d'une discipline est la moyenne des 2 notes semestrielles (si une épreuve orale a lieu, celle-ci compte pour $\frac{1}{4}$ de la note semestrielle)

2. Choix des disciplines 1CP

Section latin – sciences cognitives et sciences humaines /
Section sciences cognitives et sciences humaines (P)

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁵⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Allemand	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Anglais	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Latin	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Mathématiques ⁽¹⁾	3				X
<i>Mathématiques I</i>			X		
<i>Mathématiques II</i>			X		
Sciences de l'Homme et de la société	4	X	X	X	X
Sciences des données et communication	3	X	X		X
Sciences de la vie et de la terre	3		X		X
Philosophie	2		X ⁽³⁾		X
Économie générale	2		X ⁽³⁾		X
Histoire	2		X ⁽³⁾		X
Éducation physique et sportive ⁽⁶⁾	1				
Cours à option ⁽⁶⁾	2				

⁽¹⁾ Pondération : mathématiques I 1/3, mathématiques II 2/3.

⁽²⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽³⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

⁽⁵⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

⁽⁶⁾ Discipline mise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

3. Réussite

- ▶ Si toutes les $N \geq 30$

ou

- ▶ Si les $N < 30$ peuvent être compensées...
(Remarque: N désigne la note finale d'une discipline.)

4. Compensation

- ▶ Pour qu'une note insuffisante puisse être compensée:
 - ▶ Note ≥ 20
 - ▶ Discipline non fondamentale
- ▶ L'élève peut compenser:
 - ▶ 2 N si $\text{Moy}_{\text{gén}} \geq 38$
 - ▶ 1 N si $36 \leq \text{Moy}_{\text{gén}} \leq 37$
- ▶ Pour une note finale compensée comprise entre 27 et 29 points, l'élève peut se présenter à une épreuve complémentaire facultative. S'il obtient une note suffisante à cette épreuve, il réussit cette discipline sans compensation -> **obtention d'une mention.**
- ▶ Pour une note finale compensée comprise entre 20 et 26 points ou en cas d'échec de l'épreuve complémentaire facultative, l'élève peut se présenter à un ajournement facultatif. S'il obtient 30 points à cet ajournement, il réussit cette discipline sans compensation -> **obtention d'une mention.**

(CP: Sciences de l'homme et de la société **et Sciences des données et de communication**)

5. Calcul de la moyenne annuelle $Moy_{\text{gén}}$

1. On multiplie la note annuelle (N) de chaque branche par son coefficient.
2. On ajoute tous les nombres obtenus.
3. On divise par la somme de tous les coefficients.

► Example: 1CP

Discipline	Moy_{gén}: 41	Note finale	Coeff	Note pondérée	
Francais ou Allemand		36	3	108	
Anglais		42	3	126	
Mathématiques		40	3	120	
Mathématiques 1		38			
Mathématiques 2		42			
Sciences de l'homme et de la société		31	4	124	Df
Sciences de donnés et communication		36	3	108	Df
Sciences de la vie et de la terre		45	3	135	
Philosophie		39	2	78	
Économie générale ou Histoire		48	2	96	
Éducation physique et sportive		52	1	52	
Cours à option		48	2	96	

Moyenne générale :
 $\text{Moy}_{\text{gén}} = 1043 : 26$
 $= 41$

6. Echec

- Si le nombre des notes finales insuffisantes est ≥ 4

7. Ajournement

- ▶ Si le candidat n'est ni admis, ni refusé, il doit se présenter à:
 - ▶ une ou des épreuves complémentaires obligatoires, si les notes obtenues dans ces disciplines se situent entre 27 et 29 points,
 - ▶ un ou plusieurs ajournements obligatoires, si les notes obtenues dans ces disciplines sont inférieures à 27 points.
- ▶ Le candidat ayant passé des épreuves complémentaires obligatoires est admis si, à l'issue des épreuves, il a dans chaque discipline une note finale suffisante ou compensée.
- ▶ Une épreuve complémentaire obligatoire non réussie donne lieu à un ajournement.
L'ajournement est réussi si la note obtenue est ≥ 30 .

Examples

The background of the slide features abstract, overlapping geometric shapes in various shades of green, ranging from light lime to dark forest green. These shapes are primarily located on the right side and bottom, creating a modern, layered effect. The word "Examples" is positioned on the left side of the slide.

Discipline	Moy_{gén}: 38	Note finale	Coeff	Note pondérée	
Francais ou Allemand		36	3	108	
Anglais		17	3	51	
Mathématiques		40	3	120	
Mathématiques 1		25			
Mathématiques 2		55			
Sciences de l'homme et de la société		45	4	180	Df
Sciences de donnés et communication		36	3	108	Df
Sciences de la vie et de la terre		26	3	78	
Philosophie		39	2	78	
Économie générale ou Histoire		48	2	96	
Éducation physique et sportive		52	1	52	
Cours à option		48	2	96	

Moyenne générale :
 $\text{Moy}_{\text{gén}} = 967 : 26$
 $= 38$

- ▶ Condition pour réussir l'examen de fin d'études:
Ajournement obligatoire en Anglais
- ▶ Compensation de la note insuffisante en Sciences de la vie et de la terre (26) -> **ajournement facultatif**
Si réussite de cette épreuve -> pas de compensation et mention «assez bien»; sinon pas de mention

NB: la note insuffisante en Mathématiques 1 n'est pas prise en considération, étant donné que la moyenne Mathématiques est suffisante.

Discipline	Moy_{gén}: 38	Note finale	Coeff	Note pondérée	
Francais ou Allemand		36	3	108	
Anglais		27	3	81	
Mathématiques		26	3	78	
Mathématiques 1		22			
Mathématiques 2		30			
Sciences de l'homme et de la société		27	4	108	Df
Sciences de donnés et communication		50	3	150	Df
Sciences de la vie et de la terre		40	3	120	
Philosophie		39	2	78	
Économie générale ou Histoire		48	2	96	
Éducation physique et sportive		52	1	52	
Cours à option		48	2	96	

Moyenne générale :
 $\text{Moy}_{\text{gén}} = 967 : 26$
 $= 38$

- ▶ Condition pour réussir l'examen de fin d'études: Epreuve **complémentaire obligatoire** en Sciences de l'homme et de la société (discipline fondamentale, donc non compensable).
 - ▶ Si réussite de l'épreuve -> ok,
 - ▶ sinon: **ajournement obligatoire**.
- ▶ Compensation des notes insuffisantes en Anglais et en Mathématiques.
 - Anglais: Note ≥ 27 -> épreuve **complémentaire facultative**
-> si échec : **ajournement facultatif**
 - Mathématiques: Note < 27 -> ajournement facultatif
 - Si réussite de ces deux épreuves -> pas de compensation et mention «bien»; sinon pas de mention

Discipline	Moy_{gén}: 37	Note finale	Coeff	Note pondérée	
Francais ou Allemand		28	3	84	
Anglais		27	3	81	
Mathématiques		30	3	90	
Mathématiques 1		30			
Mathématiques 2		30			
Sciences de l'homme et de la société		27	4	108	Df
Sciences de donnés et communication		28	3	84	Df
Sciences de la vie et de la terre		40	3	120	
Philosophie		59	2	118	
Économie générale ou Histoire		60	2	120	
Éducation physique et sportive		52	1	52	
Cours à option		48	2	96	

Moyenne générale :
 $\text{Moy}_{\text{gén}} = 953 : 26$
 $= 37$

- ▶ L'élève a 4 notes insuffisantes.
- ▶ Il est donc refusé.

Discipline	Moy_{gén}: 39	Note finale	Coeff	Note pondérée	
Français ou Allemand		36	3	108	
Anglais		27	3	81	
Mathématiques		40	3	120	
Mathématiques 1		25			
Mathématiques 2		55			
Sciences de l'homme et de la société		45	4	180	Df
Sciences de données et communication		36	3	108	Df
Sciences de la vie et de la terre		26	3	78	
Philosophie		39	2	78	
Économie générale ou Histoire		48	2	96	
Éducation physique et sportive		52	1	52	
Cours à option		48	2	96	

Moyenne générale :
 $\text{Moy}_{\text{gén}} = 997 : 26$
 $= 39$

- ▶ L'élève est admis.
- ▶ Compensation des notes insuffisantes en Anglais et en Sciences de la vie et de la terre.
- ▶ Anglais: Note ≥ 27 -> épreuve complémentaire facultative.
 - ▶ Si non-réussi: ajournement facultatif.
- ▶ Sciences de la vie et de la terre : Note < 27 -> ajournement facultatif.
 - ▶ Si réussite de ces deux épreuves □ pas de compensation et mention « assez bien»; sinon pas de mention.

- 
- Plus d'informations sur les grilles horaires, coefficients, disciplines fondamentales et programmes d'enseignement sur:

www.education.lu

Comité des parents

- ▶ Représente les parents de tous les élèves du Lycée Bel-Val;
- ▶ Informe les parents sur toutes les questions en relation avec l'enseignement;
- ▶ Est représenté au conseil d'éducation et siège avec un représentant au conseil de discipline;
- ▶ Organise des activités culturelles et sociales;
- ▶ Formule des propositions concernant l'organisation de l'enseignement et du travail des élèves;
- ▶ Contact: parents@lbv.lu



Questions?